



## Séance du 25 avril 2023 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Olivier Gétaz
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutatrices</u>	Mme Marlene Matos Mendes M. Valery Mäder-Santschy

48 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Catherine Zweifel, Alexandre Liardet, Thomas Buchanan, Luc-Olivier Suter, Johann Frain, Diane Bonny, Guy Maurer.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : [president.conseil@aubonne.ch](mailto:president.conseil@aubonne.ch) et [secretariat.conseil@aubonne.ch](mailto:secretariat.conseil@aubonne.ch). Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

### 1. Adoption du procès-verbal du 28 mars 2023

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté par 46 voix, 2 abstentions, avec remerciements à son auteur.

### 2. Communications du Bureau

Le président souhaite la bienvenue à la table du Bureau à Mme Véronique Kobler. En effet, et comme annoncé lors de son élection en janvier dernier, cette dernière participera activement aux trois dernières séances de l'année législative afin de se familiariser avec le poste qu'elle occupera dès le mois de juillet prochain.

La loi sur l'exercice des droits politiques du 5 octobre 2021 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 a introduit l'obligation d'utiliser un bulletin unique pour les élections à la majoritaire sauf pour l'élection du Conseil communal. A cet effet, la Commune d'Aubonne a fait l'acquisition d'un scanner SuisseVote propre aux votations et dès lors les citoyens recevront des bulletins par lecture optique sur lesquels ils marqueront leurs choix d'une croix dans une case prédéfinie.

La solution SuisseVote est utilisée pour les deux variantes de votations :

- votations avec questions simples (oui/non) au niveau fédéral, cantonal et communal
- votations avec question subsidiaire (initiative avec contreprojet) au niveau fédéral, cantonal et communal.

Le président et les deux secrétaires, la secrétaire municipale et le greffe ont participé à une séance de présentation du système et à une formation. Il en est ressorti les points suivants :

- L'avantage principal est le gain de temps (lecture de 120 bulletins/minute)
- Le scanner travaille par exceptions, ce qui signifie que les bulletins nuls ainsi que les votes qui n'ont pas pu être décomptés par le logiciel s'affichent dans une fenêtre à part de l'écran pour être soumis à un membre du bureau électoral qui les traite manuellement.
- Ce matériel a un haut niveau de sécurité, le transfert des fichiers automatisés sont ensuite transmis vers Votelec.
- Le système est convivial, facile à utiliser avec un peu de pratique.
- Toutes les opérations sont effectuées sous la responsabilité du Bureau électoral.
- Il sera testé lors des prochaines votations fédérales du 18 juin 2023. Lors de celles-ci, le même nombre de scrutateurs sera convoqué, car il va falloir apprivoiser « l'outil », par la suite l'effectif des scrutateurs sera drastiquement réduit.
- L'avantage de ce système est un gain de temps important lors du dépouillement du dimanche, sachant que plus d'un tiers des citoyens votent entre le vendredi soir et le dimanche matin.

Le Bureau électoral se réjouit de pouvoir utiliser cette nouvelle technologie lors des prochaines élections fédérales d'octobre.

Il rend attentifs les présidents des CoGEST et CoFIN que leurs rapports respectifs sur les comptes seront traités, y compris avec les réponses aux vœux, lors de la séance du conseil du 27 juin.

Le président a assisté avec d'autres membres du conseil et un nombreux public à la prise d'armes des milices vaudoises, garde d'honneur du Conseil d'Etat le 22 avril. Sous la conduite du Colonel Pierre de Goumoëns, la parade a défilé dans les rues d'Aubonne en présence notamment de Mme Christelle Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'Etat et de Mme Séverine Evéquo, Présidente du Grand Conseil. Les rues de la cité ont retrouvé pour quelques instants les odeurs de crottin de cheval comme à la Belle Epoque. Ce fut une belle cérémonie, très bien organisée qui a reçu un chaleureux accueil de la population aubonnoise. Tout ceci s'est terminé par un apéritif à l'Allée du Chêne. Il remercie la municipalité, présente in corpore, le personnel communal, notamment du Greffe et les membres de l'Amicale du Chaudron de Montherod pour leur excellente soupe, grandement appréciée par les participants et la population.

Il rappelle également l'inauguration de la caserne des pompiers samedi 29 avril avec un programme d'animations toute la journée.

Pour les manifestations à venir, le président recommande de consulter le site communal à l'adresse [www.aubonne.ch/agenda](http://www.aubonne.ch/agenda).

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Préavis no 06/23 – Rapport de gestion et comptes communaux 2022

M. le Syndic Yves Charrière donne lecture du préavis municipal. Il est secondé par ses collègues qui passent ainsi en revue leur dicastère.

Dès lors, la municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1) Adopte

- a) Les comptes 2022 de la commune d'Aubonne faisant apparaître CHF 41'233'808.- aux recettes, Fr. 40'467'684.- aux dépenses et bouclant ainsi par un excédent de revenus de CHF 766'124.-.
- b) Le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de CHF 54'495'858.95, avec un capital après report de l'exercice courant de CHF 6'476'229.72.

2) Accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2022 et lui en donne décharge.

3) Donne décharge de leur mandat aux commissions de Gestion et des Finances.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal ; la parole n'étant pas demandée, ce dernier clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Préavis no 07/23 – Demande d'autorisation générale de placement des fonds disponibles de la trésorerie de la Commune d'Aubonne auprès des divers établissements bancaires suisses, de Postfinance et de compagnies d'assurances, pour la législature 2021-2026

M. le Municipal Laurent Auchlin donne lecture du préavis municipal.

La Municipalité prie dès lors les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Accepte la demande d'autorisation générale de placement des fonds disponibles de la trésorerie de la Commune auprès de divers établissements bancaires établis en Suisse, de PostFinance et de compagnies d'assurances établies en Suisse, pour la durée de la législature en cours et cela jusqu'à l'acceptation par le Conseil communal du prochain préavis concernant le même sujet, lors de la législature suivante (2026-2031), mais jusqu'au 31 décembre 2026 au plus tard.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal ; la parole n'étant pas demandée, ce dernier clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Nicolas Suter annonce que la municipalité est satisfaite de l'accueil reçu par la population à l'exposition sur le PECC au Chêne. D'autre part, 178 personnes ont répondu au sondage concernant ce sujet. Le Bureau Eclosion, responsable de ce sondage, en rendra

compte à la municipalité afin de lui permettre de choisir 10 actions à mener dans le cadre de ce plan.

Il annonce qu'il sera responsable de la fête nationale du 1<sup>er</sup> août qui aura lieu au château d'Aubonne. Une invitation participative sera envoyée aux sociétés locales aubonnoises afin qu'elles transmettent leurs idées, notamment.

Mme la Municipale Sandra Linder informe sur la COBVD (association des triages forestiers). Cette dernière tend à réaliser des mesures visant l'intérêt général des propriétaires engagés dans une gestion multifonctionnelle de la forêt. Un de ses buts est également la diffusion des informations au public sur les richesses du milieu forestier et ses ressources naturelles. Quant au guide Naturando qui existe depuis 2002, une mise à jour complète des sentiers ainsi que 6 nouvelles balades ont été mises en place en 2019. Actuellement, l'application mobile est disponible en trois langues (FR, DE, EN) et l'on peut également acheter, via l'application, sentier par sentier ([www.cbovd.ch](http://www.cbovd.ch), onglet Naturando). Le guide Naturando est également disponible au Point i d'Aubonne.

Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler informe que la municipalité a fait l'acquisition d'une station BOXUP (matériel de sport et de loisir gratuit), qui sera installée prochainement au Chêne. Après avoir sélectionné l'activité et retiré le matériel, on peut y mettre ses affaires privées. Cette installation est alimentée par des panneaux solaires.

Aubonne Bouge ! aura lieu le week-end des 6 et 7 mai, ainsi que durant tout le mois de mai. Il est possible de s'inscrire au brunch dominical des Tabliers Gourmands via le guichet virtuel du site communal. Le week-end suivant, la Gym Aubonne organise un concours de gymnastique, puis durant le week-end de l'ascension, la Jeunesse de Montherod-Pizy organisera le rallye des Jeunesses de l'Aubonne avec des manifestations sportives.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours : Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours (12%). Aménagement favorisant la mobilité douce, en cours (36%). Révision du Plan Directeur des Eaux (78%). Crédit d'étude construction scolaire site du château, en cours (9%). Mise aux normes électriques des bâtiments communaux OIBT (9%). Réfection du chemin des Mulets à Montherod (127%), subventions cantonales accordées. Modernisation contrôle d'accès Salto (51%). Interface de la Gare d'Allaman, étude préliminaire (75%). Suite procédure PACom (27%). Renouvellement parc véhicules (2022-27) (3%). Taux moyen de la dette : 1.06%. Etat de la dette à ce jour : Fr. 23'893'000. --, en légère baisse.

Alors qu'un déficit était budgété, M. le Municipal Laurent Auchlin annonce que l'exercice 2022 est bénéficiaire ; dès lors la municipalité propose de créer un fonds de réserve d'attribution : « Efficience énergétique des bâtiments », no 9281.21. Enfin, malgré une année 2022 marquée par de nombreuses hausses de prix et le retour de l'inflation, les charges sont maîtrisées.

Un deuxième container de troc jouxtera celui déjà installé à la déchetterie, et un nouvel emplacement pour les déchets organiques (benne avec double accès) sera mis en place durant six mois, renouvelable. La municipalité a établi un plan intermédiaire de points de collecte pour les ordures ménagères ; des essais de containers en surface Eco Points (verre, carton,

etc.) sont également prévus, ceci afin de répondre à un besoin immédiat. Un tout ménage ainsi que des lettres personnelles seront envoyés à la population lui indiquant quel point de récolte lui sera attribué. Pour rappel, Aubonne fait partie du 10% des communes vaudoises qui ramassent encore les ordures ménagères « au pied de l'immeuble ».

M. le Syndic Yves Charrière revient sur la caserne des pompiers qui remplit pleinement son office, il faut maintenant intégrer ses frais d'exploitation et un plan de financement ou rééquilibrage, qui sera présenté au comité directeur du SDIS Etraz Région de façon à ce que les amortissements puissent être pris en compte sans que la commune d'Aubonne n'ait à payer un surplus financier. Dès lors il a le plaisir d'annoncer son inauguration samedi 29 avril.

Un poste a été mis au concours pour un collaborateur technique ainsi qu'un 3<sup>e</sup> poste d'Assistant à la Sécurité Publique.

La municipalité a décidé de rénover la terrasse de l'Auberge de Montherod par l'achat de nouveau mobilier, matériel d'ornement, et dallage.

La prise d'Armes des Milices Vaudoises a eu un grand succès auprès de la population et il remercie lui aussi les membres de l'amicale du Chaudron de Montherod pour leur travail.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 6. Questions, vœux et divers

M. Claude Ioset annonce la construction d'un nouveau bâtiment pour Les Myosotis à Montherod. En étroite collaboration avec le canton, la Fondation Stanislas a mis au concours la construction d'un nouveau bâtiment ; 36 bureaux d'architectes y ont répondu. Le vernissage des concours aura lieu jeudi 27 avril. On pourra également voir les projets dans les prisons du château jusqu'au 9 mai prochain de 16h15 à 17h15.

Mme Lindsay Lessard fait part de la création de l'association La Grenillette qui, grâce à un propriétaire ayant mis un terrain de 1'000 m<sup>2</sup> à leur disposition à la rue Derrière la Tour, ses membres bénéficieront d'un jardin partagé qui sera inauguré le 30 avril.

Elle demande également un plus grand partage d'informations à la population concernant l'éclairage public, notamment le nombre de Kw/h utilisés, son équivalence en nombre de ménages, et son pourcentage sur la consommation totale de la commune. M. le Municipal Nicolas Suter répond qu'il y reviendra lorsque la municipalité aura reçu des chiffres complets et concrets, celle-ci n'ayant pour l'instant que des chiffres estimatifs.

Mme Catherine Berger annonce le Rallye des Jeunesses de l'Aubonne, organisé par la Jeunesse de Montherod-Pizy durant le week-end de l'Ascension et invite les conseillers à y participer comme public ou bénévole.

Mme Florence Widmer revient sur sa demande, durant l'été 2022, de renseignement concernant les travaux d'aménagement du parking enseignants au CCSC et du terrain de football de la route de l'Etraz ; à l'époque, il lui avait été communiqué que rien n'était prévu à ces endroits. M. le Syndic Yves Charrière répond que suite à une discussion avec la direction des écoles, il a été acté que cette bande de terrain ne servira pas de parking aux enseignants,

mais sera utilisé pour des manifestations (exemples : Milices Vaudoises ou Rallye de l'Aubonne). La municipalité annonce avoir constitué un groupe de travail avec des enseignants pour trouver des possibilités de parking, de rationalisation du transport de ceux-ci, afin de réduire le nombre de véhicules dans cette zone.

Quant au terrain de la route de l'Etraz, les gens du voyage sont en cette période de l'année à la recherche d'emplacements pour leurs caravanes. Si la situation avec les Yéniches suisses est claire (location de la place, usage de sacs poubelles, etc.), la situation est différente avec ceux venus de France ; dès lors la municipalité a décidé de creuser des tranchées et de poser des rondins pour empêcher l'accès aux caravanes et à un camping sauvage dont il serait difficile de se défaire, en particulier dans les semaines à venir, lors de l'organisation du Rallye de l'Aubonne.

M. Thibault Muller revient sur le projet d'installation d'un skate-park pour les jeunes adolescents dans le quartier du Chêne. Il lui est répondu par M. le Municipal Nicolas Suter qu'un préavis municipal est en cours de rédaction, à découvrir dans les mois à venir ; il précise que ce projet est élaboré en collaboration avec des jeunes et les éducateurs du Centre des Jeunes.

M. Christophe Hostettler demande en cette période printanière une piqûre de rappel aux propriétaires de chiens concernant les règles à suivre pour les promenades en forêt, ainsi que pour le dépôt des crottes dans les poubelles idoines.

La parole n'étant plus demandée, le président, tout en conviant l'assemblée à un apéritif, clôt ce point de l'ordre du jour à 22h00 et rappelle la date de la prochaine séance, mardi 30 mai 2023 à 20h15 à l'Aula du Château.

Pour le Conseil communal

Olivier Gétaz

Jacqueline Creteigny

Président

Secrétaire